

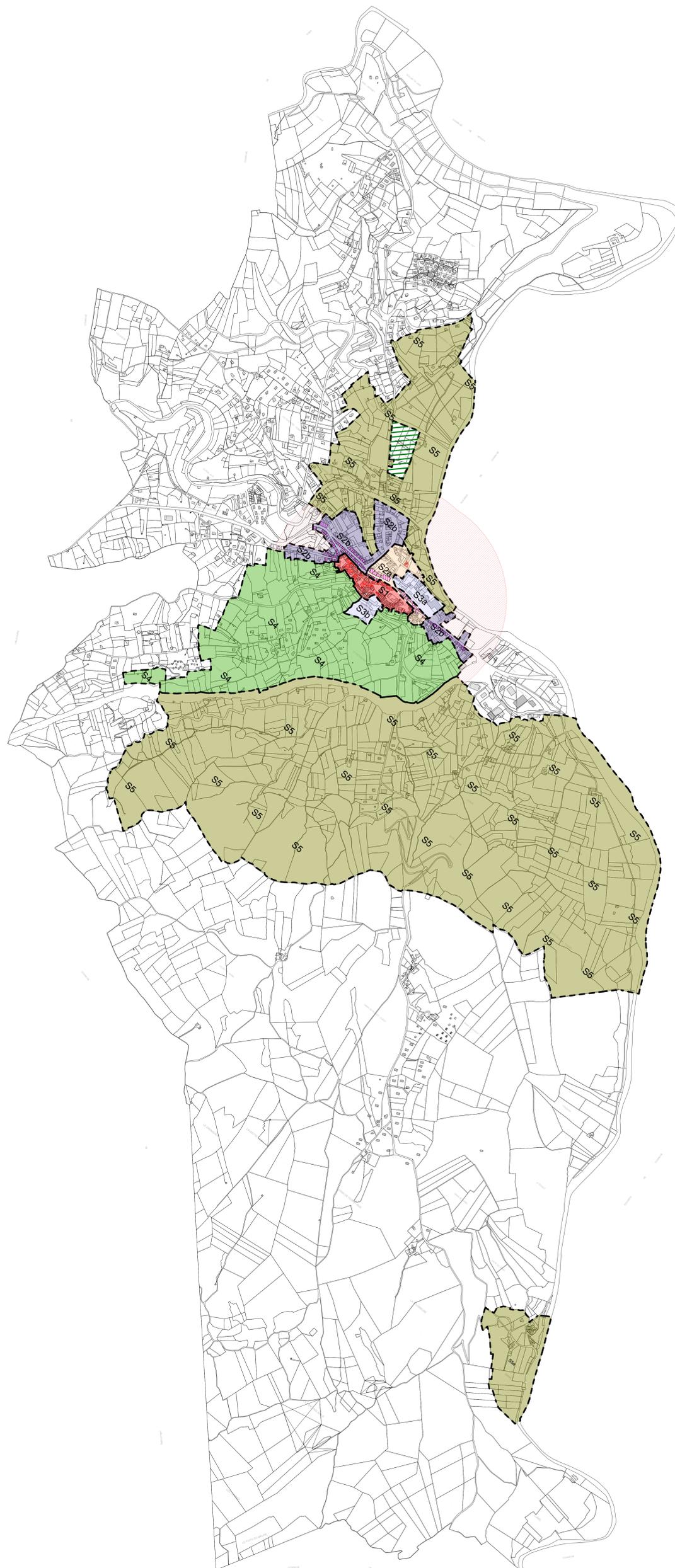
Document graphique N°1

Situation du Site Patrimonial Remarquable dans la commune éch. : 1/7 500 ème.

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de JOYEUSE

Communauté de communes du Pays Beaume - Drobie
Département de l'Ardèche



-  Secteur de la cité ancienne
-  Secteur des faubourgs, panneaux solaires non autorisés
-  Secteur des faubourgs, panneaux solaires autorisés
-  Secteur de chalandise
-  Secteur de l'hôpital
-  Secteur des terrasses de la colline de Jamelle
-  Secteur des plaines alluviales et costière
-  Secteur des plaines alluviales et costière - hameau de Gareil, panneaux solaires non autorisés
-  Immeubles dont la démolition est autorisée en secteur S1
-  Immeubles exceptionnels en secteurs S1 et S2
-  Immeubles dont la reconstruction est obligatoire en secteur S2
-  Immeubles pouvant être surélevé et restructuré dans le cadre d'une opération d'ensemble
-  Périmètre de protection des monuments historiques maintenu
-  Secteur de camping hors A.V.A.P.

